



Assemblée générale

Distr. générale
17 mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 163 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Rectificatif

1. Page 1, tableau récapitulatif

Lire 1 336 761 540 dollars au lieu de 1 331 838 340 dollars

2. Paragraphe 1, troisième ligne

Lire 18 053 560 dollars au lieu de 22 976 760 dollars

3. Paragraphe 48

La première phrase *doit se lire* comme suit :

En ce qui concerne l'état des vacances de poste, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé qu'outre les postes qui sont mentionnés aux paragraphes précédents et dont la suppression est proposée, un total de 20 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international étaient vacants depuis deux ans ou plus au 30 avril 2013.



Les sixième et septième phrases *doivent se lire* comme suit :

Le Comité consultatif recommande la suppression de ces 20 postes, ce qui réduirait de 3 772 400 dollars les prévisions de dépenses au titre du personnel civil. Néanmoins, s'il juge indispensable de maintenir des postes demeurés vacants, le Secrétaire général devrait présenter à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le budget de la MINUAD, une justification circonstanciée de ce maintien.

4. Paragraphe 81 a), b) et c)

Remplacer le texte actuel par le suivant :

a) D'ouvrir un crédit d'un montant de 1 336 761 540 dollars pour le fonctionnement de la MINUAD pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

b) De mettre en recouvrement un montant de 111 396 795 dollars pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2013;

c) De mettre en recouvrement un montant de 1 225 364 745 dollars pour la période du 1^{er} août 2013 au 30 juin 2014 à raison de 111 396 795 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération.